



Vendres, le 7 avril 2023

Monsieur le Président de la Commission  
d'Enquête  
Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois  
Immeuble Icosium  
9 rue d'Alger

34 500 BEZIERS

**Service : Secrétariat Général**

**Dossier suivi par :** Isabelle PAGET

**Tél :** 04 67 32 60 50

**Mail :** secretariat.general@vendres.com

**Réf :** IP 23/051

**Objet :** Enquête publique portant révision du SCOT du Biterrois  
**Opposition extension Z.A.E Via Europa à Vendres**

Monsieur le Président,

Après avoir pris attache auprès des membres du Conseil Municipal de Vendres, je porte à votre connaissance les éléments suivants, à bien vouloir faire figurer dans le registre d'enquête publique portant révision du SCOT du Biterrois:

La Commune de Vendres dispose de deux zones d'activités économiques, dont l'une d'elles, Via Europa, est intercommunale et s'étend sur 75 hectares.

La communauté de communes la Domitienne porte depuis quelques années un projet d'extension de cette zone, de l'ordre de 23 hectares, via la procédure de déclaration de projet qui doit aboutir à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vendres, qui a conservé sa compétence.

N'ayant dans un premier temps manifesté aucune objection à cet objectif, notamment lors de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 2 février 2022, j'ai par la suite informé les élus vendrois des réticences des services de l'État sur différents aspects de ce projet.

Tout d'abord, en ce qui concerne son intérêt général: il convient en effet de s'interroger sur le fait que la Domitienne souhaite étendre Via Europa alors que les autres zones intercommunales de son territoire ne sont pas remplies. Du foncier pour l'activité économique est ainsi disponible, notamment à Colombiers, sur le secteur de Viargues. Une étude globale et précise de cet aspect est demandée sur l'ensemble du territoire intercommunal notamment par la DDTM, depuis 2019. Force est de constater que cette demande a été esquivée par la Domitienne, reprenant un argument fallacieux qui consiste à dire que "de nombreux recours ont empêché le développement de Viargues".

Ensuite, la loi "Climat et Résilience" impose une réduction drastique de l'artificialisation des sols, avec un calendrier contraint. Sur la période 25 août 2021 - 25 août 2031, celle-ci doit ainsi être réduite de moitié par rapport aux dix années précédentes. Le PLU de Vendres approuvé le 6 mars 2020 et modifié le 22 juillet 2021, n'a pas pu tenir compte de cette réglementation, adoptée postérieurement. Le Conseil Municipal de Vendres, évidemment, se positionnera dans le respect de celle-ci et ne souhaite pas que l'extension éventuelle de Via Europa, consommatrice d'espaces urbanisables, obère celle, éventuelle aussi, et même limitée, du village.

Autre argument: en ces temps de forte inquiétude climatique, la consommation d'espaces agricoles afin de privilégier l'activité économique interroge les élus vendrois. Même si un projet

important existe sur la commune afin de réintroduire une activité agricole sur le domaine de Castelnaud, il n'en demeure pas moins qu'étendre Via Europa revient à nier la politique environnementale à laquelle nous sommes très attachés.

Toujours sur ce point, le projet d'extension se situe dans une ZNIEFF de type 1, qui se veut protectrice de la faune et de la flore présentes sur le secteur. Il aurait donc un impact non négligeable sur cette biodiversité.

Par ailleurs, la loi Littoral doit être appliquée sur l'ensemble du territoire de la commune. Le projet de la Domitienne ne démontre pas suffisamment sa compatibilité avec cette loi, très restrictive.

Enfin, nous restons très attachés à la préservation de notre ressource en eau, à l'heure où des restrictions inévitables s'annoncent. La commune dessert déjà, outre ses propres besoins, le lotissement les Jardins de Sérignan, d'environ 86 hectares. Rajouter des consommateurs supplémentaires ne semble pas judicieux.

Il en est de même pour le traitement des eaux usées qui serait également impacté par l'arrivée de ces nouveaux abonnés, et qui nécessiterait très certainement une remise à niveau de la station d'épuration du village.

De fait, pour l'ensemble de ces raisons, la commune de Vendres émet un **avis défavorable** à l'extension de la Z.A.E. Via Europa, et plus précisément au classement de cette zone telle que voulu par la Domitienne en "agglomération à vocation économique", ce qui reviendrait à permettre son extension.

La commune souhaite que cette position soit prise en compte dans le cadre de l'enquête publique portant révision du SCOT du Biterrois.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
Jean-Pierre PEREZ

